



Par devant M^r. Rumilly Joseph notaire à la résidence d'Yverna,
en présence des témoins ci-après nommés:

Il compare M^r. Etienne Garmonty, Entrepreneur, demeurant à
Saint Paul sur Yverna, lequel a déclaré constituer pour son
mandataire spécial, M^r. Antoine Garmonty, son frère, aussi
entrepreneur, résidant au même lieu, mais domicilié à Fabrousse,
commune de St Pierre le Dest, canton de Royère (Creuse).

Quequel il donne pouvoir de pour lui et en son nom et conjointement
et solidairement avec le mandataire, emprunter jusqu'à concurrence
de cinquante cents francs, en une ou plusieurs parties, d'une ou de
différentes personnes, pour le temps et aux conditions que le mandataire
jugera convenable; Obliger le constituant solidairement avec le mandataire
au remboursement du capital et au paiement des intérêts qui seront
dûs, le tout aux époques et de la manière qui seront convenues.
Affecter et hypothéquer à la sûreté des obligations, les immeubles que le
constituant et le mandataire possèdent en territoire de Fabrousse, commune
de St Pierre le Dest, canton de Royère, arrondissement de Bourges
(Creuse), consistant en bâtiments, jardins, écuries, fiefs, terres,
parcels, bois et champs, fruits.

Ces effets ci-dessus passés et signés tous actes, élire domicile, substitution,
et généralement faire le nécessaire, promettant le tout approuver
et ratifier.

Dont acte en brevet sur médaille représentée et rendue.

Fait et passé à Yverna en l'étude de M^r. Joseph Rumilly
notaire, le treize mai mil huit cent quatre vingt quatre, en
présence des M^{rs} Alphonse Ambroise, notaire, et Michel
Mugnier, Meunier, tous deux demeurant à Yverna, témoins
instrumentaires.

Le comparant et les témoins signent avec le notaire,
après lecture faite.

Mugnier
Garmonty
Ambroise Alphonse

Joseph Rumilly
notaire

Plus, pour l'expédition de l'acte de constitution de M^r.
Joseph Rumilly notaire à la résidence d'Yverna,
approuvé ci-dessus.

Yverna le 22 mai 1884.
Le juge de paix d'Yverna.

Joseph Rumilly

